





مصلحة عمليات السوق

## **COMMUNIQUE**

## La Direction du Trésor et des Finances Extérieures communique :

Il est porté à la connaissance des investisseurs que lors de la séance d'adjudication du mardi 31 janvier 2023, le Trésor procédera à l'émission de bons à 26 semaines, 2 ans, 5 ans et 10 ans à taux révisables et 20 ans.

Les bons à 2 ans et à 20 ans seront émis par assimilation sur les lignes ayant les caractéristiques ci-après :

Code ISIN	Maturité	Date de jouissance	Date 1 <sup>ier</sup> règlement	Date d'échéance	Type de taux	Taux nominal	Coupure (DH)	Coupon couru (DH)
MA0002017962	2 ans	23/01/2023	19/05/2024	19/05/2025	Fixe	3,70%	100 000	141,53
MA0002017939	20 ans	16/01/2023	17/08/2024	17/08/2043	Fixe	4,75%	100 000	272,54

Par ailleurs, le Trésor recevra des soumissions en prix pour les nouvelles lignes à **5 ans et 10 ans** qui seront émise aux caractéristiques qui suivent :

Maturité	Date de jouissance	Date paiement 1 <sup>er</sup> coupon	Date d'échéance	Type de taux	Taux nominal (*)
5 ans	06/02/2023	17/07/2023	17/04/2028	Révisable	Taux de référence du 13 sem + 5 pb
10 ans	06/02/2023	20/06/2023	20/06/2033	Révisable	Taux de référence du 13 sem + 10 pb

<sup>(\*)</sup> Pour le premier trimestre, le taux est fixé à 3,23% pour le 5 ans et 3,28% pour le 10 ans équivalent à la moyenne pondérée des taux retenu de la maturité à 13 semaines observé pendant le mois antérieur sur le marché primaire augmenté d'une marge fixe de 5 pb pour le 5 ans et de 10 pb pour le 10 ans et par la suite on retient les taux du 13 semaines du mois antérieur à chaque date anniversaire du paiement des coupons.

En cas d'absence d'adjudication de bons du Trésor à 13 semaines pendant la période de référence, le taux de référence sera égal à la moyenne des taux de maturité 13 semaines observés sur la courbe des taux du marché secondaire durant le mois antérieur à la date d'émission ou le mois antérieur à chaque date anniversaire du paiement des coupons.

Dans le cas où le taux de la maturité à 13 semaines n'est pas observable, la détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité à 13 semaines.

Pour la maturité à 5 ans, la date du paiement du premier coupon long est le 17/07/2023 (161 jours) et les prochains coupons devront être payés à des dates fixes soit 17/10, le 17/01, 17/04, 17/07 de chaque année jusqu'à la date d'échéance finale, soit le 17/04/2028.

Et pour la maturité à 10 ans, la date du paiement de premier coupon long est le 20/06/2023 (134 jours) et les prochains coupons devront être payés à des dates fixes soit 20/09, le 20/12, 20/03, 20/06 de chaque année jusqu'à la date d'échéance finale, soit le 20/06/2033.

Le règlement des bons souscrits interviendra le lundi 06 février 2023.

Les intermédiaires en valeurs du Trésor pourront présenter des Offres Non Compétitives dans les conditions indiquées dans la circulaire de Bank Al-Maghrib.